



SAINTE-THÉRÈSE
Ville d'arts, de culture et de savoir

Avis de publication

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - Année 2025

AVIS PUBLIC vous est donné, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse pour l'année 2025, se tiendront selon le calendrier suivant :

MOIS	JOUR ET HEURE
Janvier	Lundi 13 janvier 2025, 19 h 30
Février	Lundi 3 février 2025, 19 h 30
Mars	Lundi 3 mars 2025, 19 h 30
Avril	Lundi 7 avril 2025, 19 h 30
Mai	Lundi 5 mai 2025, 19 h 30
Juin	Lundi 2 juin 2025, 19 h 30
Juillet	Lundi 7 juillet 2025, 19 h 30
Août	Lundi 4 août 2025, 19 h 30
Septembre	Lundi 8 septembre 2025, 19 h 30
Octobre	mercredi 1 ^{er} octobre 2025, 19 h 30
Novembre	Lundi 17 novembre 2025, 19h30
Décembre	Lundi 1 ^{er} décembre 2025, 19 h 30

- **QUE** le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier. Le cas échéant, un nouvel avis public énonçant le changement sera diffusé.
- **QUE** le maire ou trois membres du conseil municipal peuvent également convoquer une séance extraordinaire du conseil lorsqu'ils le jugent à propos, par ordre verbal ou écrit à la greffière de la Ville.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE,
ce 13 novembre 2024

Avis numéro : 2024-82

Camille Plamondon, notaire
Greffière